

Information

sur les risques de rupture de barrage

En cas de risque avéré de rupture de barrage, le Plan Particulier d'Intervention (PPI) est déclenché par le préfet. Il est relayé par les mairies de Céaux, Ducey, Isigny-le-Buat, Le-Val-St-Père, Les Chéris, Poilley, Pontaubault, St-Aubin-de-Terregatte, St-Laurent-de-Terregatte, St-Martin-des-Champs et St-Quentin-sur-le-Homme, qui à leur tour s'occupent des populations dont elles ont la charge.

En cas d'alerte donnée par les Pouvoirs Publics :



Rejoignez les points de rassemblement
(informations disponibles en mairie).



En cas de danger imminent,
gagnez immédiatement les hauteurs.



Écoutez la radio ou la télévision qui diffusent
les messages d'informations en provenance des autorités : France Bleu Contentin (92.2 Mhz) ou France 3 Normandie.



N'utilisez pas les téléphones (fixes ou portables) :
la saturation des lignes téléphoniques gênerait l'action des secours.



N'allez pas chercher vos enfants à l'école :
les enseignants les prendront en charge ;
ils connaissent les consignes.



Barrage de Vezins

Commune d'Isigny-le-Buat
Département de la Manche

pour en savoir **plus**, consultez

> à la mairie, le document d'information communal
sur les risques majeurs (DICRIM)
> sur internet : www.prim.net



Exploitant du barrage
EDF - Groupe d'Exploitation Hydraulique Ouest
63 boulevard Jules Verger - 35000 DINARD

